

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/39

10 décembre 1996

(96-5206)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

JAMAÏQUE

Déclaration de M. Seymour Mullings
Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères
et du commerce extérieur

Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation s'associe aux orateurs précédents qui ont remercié les autorités singapouriennes pour leur chaleureuse hospitalité et la parfaite organisation de cette Conférence. La présence à cette première réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce d'un si grand nombre de Ministres et de hauts fonctionnaires témoigne bien de notre confiance, de nos espoirs et de nos attentes.

L'élection du Président et des Vice-Présidents, qui viennent tous de régions différentes et de pays à des stades de développement économique différents, nous garantit que le résultat de nos délibérations sera équilibré et correctement orienté.

Pendant près de 50 ans, et malgré le caractère provisoire du cadre réglementaire alors en place, à savoir l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le système commercial international a bien servi les intérêts des pays. Toutefois, pour que le bilan soit complet, il faut dire que des centaines de millions de personnes ne récoltent toujours pas les fruits de la croissance du commerce et de l'investissement engendrée pendant des décennies par la libéralisation progressive et plus récemment par la tendance à la mondialisation de la production.

Nous devons donc nous engager à poursuivre nos efforts, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour parvenir à une répartition plus équitable des avantages du commerce et de l'investissement, à une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques internationales, et à une coordination efficace entre notre Organisation et d'autres institutions de développement et institutions financières internationales.

Je m'exprime au nom d'une petite nation commerçante ouverte sur l'extérieur, qui est autant tributaire du commerce des marchandises que de celui des services et autant du capital intellectuel que de l'investissement étranger direct. Pendant 30 ans, en tant que partie contractante au GATT, la Jamaïque a participé aux séries successives de négociations visant à libéraliser le commerce, dans le cadre de ses efforts d'intégration à l'économie mondiale. L'accès au marché jamaïquain a aussi été amélioré sous l'effet de mesures d'ajustement autonomes.

Notre économie mixte repose sur des siècles de flux commerciaux marqués par les liens avec les partenaires traditionnels. Notre politique commerciale actuelle fait fond sur ces liens traditionnels en tenant compte de l'avantage comparatif et de la compétitivité.

Comme ses partenaires de la Communauté des Caraïbes, de l'Initiative des Etats-Unis concernant le Bassin des Caraïbes et du Programme canadien CARIBCAN en faveur du CARICOM, la Jamaïque estime que ces arrangements commerciaux régionaux ont autant de valeur que les droits et obligations

résultant de l'Accord sur l'OMC. Comme ses partenaires, elle attache également de l'importance à la Convention de Lomé conclue entre les pays ACP et l'Union européenne, dont la portée est plus large. Ces accords, tous reconnus par l'OMC, garantissent aux parties qui se trouvent à différents stades de développement un équilibre des avantages.

En cherchant à améliorer le bien-être de nos populations dans le cadre d'arrangements régionaux qui liaient nos économies, nous avons veillé à tenir compte des droits et obligations découlant du système commercial multilatéral.

Nous vivons une époque où la concurrence est forte et les défis nombreux. Nous sommes conscients de l'impatience des sociétés transnationales, laquelle se manifeste souvent par des pratiques anticoncurrentielles qui nuisent aux petites ou nouvelles entreprises. Par conséquent, nous devons nous remettre et faire confiance à un système basé sur des règles multilatérales qui régit la concurrence sur les marchés et établisse un code de conduite en la matière. Ces règles et ce code doivent être élaborés de manière à être équitables pour tous, grands et petits, développés et en développement. Tous doivent les respecter.

Pendant les négociations du Cycle d'Uruguay, les Membres ont reconnu que leurs décisions auraient des conséquences pour certains pays en développement. Les engagements souscrits au sujet des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires en particulier exigent plus qu'un effort maximal. Au Sommet mondial de l'alimentation qui s'est tenu il y a tout juste un mois à Rome, 183 gouvernements, soutenus par les principales organisations internationales et non gouvernementales, ont réaffirmé leur volonté de parvenir à la sécurité alimentaire. L'OMC a un rôle primordial à jouer dans ce domaine.

Notre Organisation doit également continuer à soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour renforcer leurs capacités. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, elle doit continuer d'aider ces pays à acquérir les compétences nécessaires pour mieux s'acquitter de leurs engagements de fond et de procédure et profiter ainsi des accords conclus.

L'Accord sur les textiles et les vêtements est le résultat de négociations longues et difficiles dans lesquelles on s'est efforcé de prendre en compte les intérêts et les préoccupations de tous les États Membres, en particulier les exportateurs, y compris les petits fournisseurs pour lesquels ce secteur joue un rôle majeur. L'équilibre des intérêts soigneusement établi dans le cadre de l'Accord doit être préservé.

Nous avons élaboré une Déclaration qui fera connaître aux citoyens du monde notre intention de faire de l'OMC une enceinte universelle où sera négocié un élargissement des possibilités pour le commerce des marchandises et des services et pour l'exploitation des investissements dans les ressources matérielles et humaines. La Jamaïque attend avec intérêt l'accession de la Chine et des autres pays qui ont demandé à devenir Membres de l'OMC. Ces pays devraient reconnaître qu'il est de leur intérêt d'ouvrir leurs marchés non seulement aux grandes nations commerçantes mais également à la majorité des Membres de l'OMC qui individuellement ne contribuent que pour une petite part à la production et aux échanges mondiaux.

Le système de règlement des différends de l'OMC, qui constitue le principal garant de la sécurité et de la prévisibilité du système commercial multilatéral, devrait faire l'objet d'une surveillance attentive visant à garantir que toutes les parties aux différends ont les mêmes possibilités de présenter et défendre leurs intérêts et que les procédures sont équitables et transparentes. Si le mécanisme est utilisé sans finesse, dans le meilleur des cas, il perdra toute crédibilité. Dans le pire des cas, il sera un instrument servant à exercer des contraintes judiciaires sur les petits partenaires commerciaux.

Je dois maintenant aborder une question dont on a beaucoup parlé pendant la phase préparatoire de cette Conférence. Il s'agit bien entendu des normes du travail fondamentales. En Jamaïque, le développement économique est axé sur le peuple. Notre mouvement syndical n'est pas indifférent à ce débat et a tenu des consultations avec le gouvernement. La Jamaïque est signataire de plus de 25 conventions de l'OIT, dont celles qui énoncent les normes fondamentales. Ces normes sont considérées comme une question relevant des droits de l'homme sur le lieu de travail et les gouvernements devraient avoir pour objectif d'aider les pays à les mettre en oeuvre par la coopération technique. La Jamaïque pense que cette question devrait être étudiée de manière plus approfondie dans le cadre de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui dispose d'un mécanisme permettant aux gouvernements, aux syndicats et aux employeurs de dialoguer. L'OIT peut faire appel aux compétences de l'OMC et d'autres organisations, selon qu'il conviendra.

Si nous nous en tenons à ce que nous connaissons bien et comprenons facilement, nous risquons de nous laisser distancer. Nous savons que si l'OMC, en tant qu'organisation et maintenant organe permanent, ne reflète pas la diversité de ses Membres, la richesse de ses compétences et de son expérience et la variété des questions dont elle est chargée dans l'économie mondiale et, surtout, si elle ne donne pas tout son sens au traitement différencié et plus favorable qu'elle accorde aux pays en développement, elle sera probablement considérée comme un refuge pour les pays riches prônant le consumérisme et non pour les pays pauvres industriels.

Le Directeur général et nos représentants à Genève auront fort à faire pour ne pas se laisser emporter par les objectifs généraux qu'ils se sont fixés au point de nous faire perdre de vue le processus de mise en oeuvre. Sans une gestion efficace, le nombre de réunions déjà contraignant, notamment pour les petites délégations, constituera un obstacle majeur à la mise en oeuvre équilibrée de l'Accord sur l'OMC. L'incapacité de certains Membres d'envoyer des représentants aux réunions à Genève est également un problème à étudier.

En résumé, la délégation jamaïquaine souhaite dire l'importance qu'elle accorde à l'expansion du commerce par la libéralisation et à la bonne gestion du système réglementaire.

Toutefois, le bon sens veut que nous ne rêvions pas d'établir au plus vite le libre-échange à l'échelle mondiale, ce qui serait utopique et risquerait de nous détourner de la réalité, en l'occurrence, des négociations patientes, prudentes et équilibrées visant à poursuivre le démantèlement des obstacles au commerce, travaux qui sont déjà inscrits à notre programme.

Comme toujours, la Jamaïque est prête à aider l'OMC dans ses travaux futurs, à faire partager son expérience et à tirer parti de celle des autres Etats Membres.